



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat
« Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales »

Président : Privet Christophe (ML)
Membres : Stéphane Barbey (Les Verts) Absent(e) excusé(e)
Denis Golaz (SOC)
Michel Granato (PLR)
Yanick Hess (PLR)
Marcel Jost (UDC)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
Jean Jacques Kiala (SOC) remplacé par SabineLeyvraz
Bernard Tschopp (PLR)
Lionel Winkler (PLR)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie, le 27 août 2013 à 20h00 en la salle de commission de la Villa Mounsey en présence de Monsieur le Syndic Laurent Wehrli, Madame Jacqueline Pellet, Municipale, Monsieur Caleb Walther, Municipal, et Madame Monique Bornet, cheffe des services sociaux. Nous les remercions pour leur présence et les informations reçues.

À titre d'information, 1h45 a été consacrée par la commission pour l'étude de l'ensemble des postulats.

En préambule, M. Christophe Privet, Président de la commission, décide de ne pas traiter le point 1 des conclusions de ce postulat, car c'est clairement hors propos.

Le postulant, M. Gilles Marco, se demande comment des personnes n'ayant pas de diplôme de juriste peuvent être en charge d'un service social, car il faut des juristes pour effectuer ce travail. C'est la même chose pour l'assistant social qui est en charge du dossier du postulant, et qui n'a pas de diplôme d'assistant social.

La Municipalité conteste cette affirmation du postulant, en effet l'assistant social a la formation requise et ceci depuis de nombreuses années.

Au vu de la teneur de certains propos, le Président de la commission ne tient pas à ce que le débat soit interrompu et qu'il doive appliquer le huis clos. Il demande pour la dernière fois au postulant de ne plus faire référence à son cas particulier.

Ceci étant précisé, le postulant, demande aussi que chaque mois la Municipalité fournisse au Conseil communal un état des lieux du social, car il n'est pas satisfait des réponses chiffrées qu'il a reçues dans la réponse son interpellation, car en lui répondant qu'il y a 7'000 dossiers financiers, on n'a pas répondu à sa question ! Un dossier financier n'est pas un inscrit social !

La Municipalité incorpore précise qu'il n'y a pas 7'000 familles au service social comme le dit le postulant. Selon les dernières informations connues, il y a 1'249 personnes qui perçoivent des prestations complémentaires et 6'520 personnes qui sont aux subsides de l'assurance maladie, ce subside n'étant pour certaines personnes que partiel. Il ne s'agit ni de familles, mais de personnes, et elles ne sont pas au "service social".

M. le Syndic Laurent Wehrli répète encore une fois que le Centre social intercommunal ne relève pas de la compétence de la Municipalité ni de la Commune de Montreux, ni juridiquement ni institutionnellement, même s'il y a un représentant de la Commune de Montreux au sein de la Direction de l'Association intercommunale. Il précise aussi que la gestion financière et les collaborateurs rattachés à ce service ne sont pas non plus sous l'autorité municipale ou communale, sauf en ce qui concerne le paiement de leur traitement.

L'Etat des lieux du social est une affaire du canton et c'est le Conseil d'Etat qui délivre les chiffres. Il y a des audits pour contrôler le fonctionnement des services.

Concernant la proposition du postulant que les partis politiques aident les inscrits sociaux, et comme le postulant se plaint de ne pas avoir affaire à des professionnels, un commissaire se demande comment, en tant que milicien, donc non professionnel au niveau du social, il pourrait parrainer des inscrits sociaux ? Et si solution il y a, il aimerait bien la connaître.

Le postulant demande que les partis s'investissent pour les familles des inscrits sociaux. Surtout au niveau de la réinsertion sociale.

Un commissaire ne voit pas ce qu'un Conseiller communal peut faire, car il y a des assistants sociaux et qui font très bien leur travail.

Discussion générale.

Pour information, le postulant a pris congé à ce stade de la commission à cause de son statut d'invité.

De l'avis général des commissaires les termes sont incompréhensibles et ils contiennent des termes inconvenants et injurieux.

Un commissaire déclare que par rapport au contenu du postulat et de la manière dont il est rédigé, il ne s'y retrouve pas et ne pourra pas l'accepter en tant que tel.

M. le Syndic tient à rectifier les chiffres donnés par le postulant est précise bien qu'il y a 700 dossiers inscrits au RI et ce sont des chiffres fluctuants, mais ce n'est pas 7000 familles au service social. L'aide sociale cantonale c'est 50% pour le canton, 50% pour la commune.

Un commissaire est satisfait que les chiffres indiqués par le postulant, qui étaient faux, aient été rectifiés.

Organisation du vote.

Avant de passer aux votes, le Président de la commission propose aux commissaires d'établir un modus vivendi pour les votes de chacun des postulats.

Premièrement, la commission vote à titre indicatif sur la recevabilité de chaque postulat, vu que la commission a pris le temps nécessaire d'écouter les développements du postulant.

Ensuite, que le postulat soit considéré recevable ou pas, le Président propose que la commission vote sur la prise en considération ou non de ce dernier.

De cette façon, la mission de la commission ad hoc sera ainsi pleinement remplie et le Conseil sera de cette façon entièrement renseigné.

Ce modus vivendi est accepté à l'unanimité.

VOTE POSTULAT

À l'unanimité des membres de la commission, ce postulat n'est pas recevable.

La prise en considération de ce postulat est refusée à l'unanimité de la commission.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération le postulat de Gilles Marco demandant à la « Création Groupe urgence = réinsertion sociale + professionnelle pour nos 7000 familles inscrites sociales ».

0 oui, 9 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur
Privet Christophe (ML)